



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGİN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme FOREST

EXCUSÉS : M. BERGES, M. BIDEAU, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. MORAS, Mme SUKKARIE.
Mme GALIACY, CAF de la Gironde.

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE : M. LABARDIN pour le vote du compte administratif du Budget Principal n° 2024/06/19-02 - et pour les délibérations n° 2024/06/19-04 – n° 2024/06/19-05 et n° 2024/06/19-06 à son départ du Conseil d'administration.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 12 juin 2024

7. Finances

7.1. Délibérations budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

2024/06/19 – 01

BUDGET PRINCIPAL

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DU COMPTABLE PUBLIC POUR 2023**

Monsieur LABARDIN, Président, expose au Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Après nous être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après nous être assurés que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Je vous demande de bien vouloir :

⇒ DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre



Le Président

Michel LABARDIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Line LAHOTTE

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Abstention : Contre : Pour : 10
Date de convocation : 12/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme FOREST

EXCUSÉS : M. BERGES, M. BIDEAU, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. MORAS, Mme SUKKARIE.
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE : M. LABARDIN pour le vote du compte administratif du Budget Principal n° 2024/06/19-02 - et pour les délibérations n° 2024/06/19-04 – n° 2024/06/19-05 et n° 2024/06/19-06 à son départ du Conseil d'administration.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 12 juin 2024

7. Finances
7.1. Délibérations budgétaires
7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

2024/06/19 – 02

BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mesdames, Messieurs,

Dans les séances où le Compte administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit son Président, ses fonctions se limitant à la partie de séance au cours de laquelle le compte administratif est examiné.

Monsieur le Président donne ainsi la Présidence à Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente de l'EPAJG.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame MORIN, examine donc le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur LABARDIN, Président.

Après être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré du budget principal, notre assemblée :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libelles	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats affectés		18 041,94		33 604,33		51 646,27
Opérations de l'exercice	26 299,50	29 175,31	1 912 897,62	1 915 386,65	1 939 197,12	1 944 561,96
TOTAUX	26 299,50	47 217,25	1 912 897,62	1 948 990,98	1 939 197,12	1 996 208,23
Résultats de clôture		20 917,75		36 093,36		57 011,11
Restes à réaliser	18 714,54				18 714,54	
TOTAUX CUMULES		2 203,21		36 093,36		38 296,57
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	2 203,21		36 093,36		38 296,57

2°) constate, aussi pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 19 juin 2024 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20240619-EPA-24-06-19-02-AR
Date de réception en préfecture : 23/06/2024

Monsieur LABARDIN, ne participant pas au vote, et s'étant retiré de la séance, après en avoir délibéré, mise au voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

A l'issue du vote, Monsieur LABARDIN, est invité à revenir en séance et Madame MORIN, Présidente, lui fait part de l'approbation du Compte Administratif.

Pour copie certifiée conforme au registre

La Présidente,

Le Secrétaire de Séance



[Signature]
Madame MORIN

Flavie Lina LAHOTTE

[Signature]

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	9
Abstention : Contre :	Pour : 9
Date de convocation : 12/06/2024	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTAILH, Mme FOREST

EXCUSÉS : M. BERGES, M. BIDEAU, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. MORAS, Mme SUKKARIE,
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES),
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE : M. LABARDIN pour le vote du compte administratif du Budget Principal n° 2024/06/19-02 - et pour les délibérations n° 2024/06/19-04 – n° 2024/06/19-05 et n° 2024/06/19-06 à son départ du Conseil d'administration.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 12 juin 2024

- 7. Finances
- 7.1. Délibérations budgétaires
- 7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires

2024/06/19 - 03

BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2023

Monsieur LABARDIN, Président, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entendu et approuvé, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2023.

Ce Compte Administratif présente les résultats de clôture décrits en annexe de cette délibération.

Je vous demande d'accepter l'affectation des résultats ainsi proposée.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

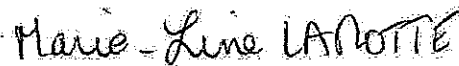
Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président

Le Secrétaire de Séance




Michel LABARDIN


Marie-Line LAHOTTE



VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : -
Nombre de suffrages exprimés : 10
Abstention : Contre : Pour : 10
Date de convocation : 12/06/2024

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN

Mis en ligne le 27/06/2024

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	2 489,03 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	excédent	33 604,33 €
	déficit	
Résultat de clôture à affecter :	excédent	36 093,36 €
	déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	2 875,81 €
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	excédent	18 041,94 €
	déficit	
Résultat comptable cumulé :	excédent	20 917,75 €
	déficit	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		18 714,54 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		-18 714,54 €
Besoin (-) réel de financement (D001) :		
Excédent (+) réel de financement (R001) :		2 203,21 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement :

(recette budgétaire au compte R 1068)	- €
En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte R 1068)	

SOUS TOTAL (R1061)

En excédent reporté à la section de fonctionnement :	36 093,36 €
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1)	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
- €	36 093,36 €		2 203,21 €
			R1068 : excédent de foncion. capitalisé
			- €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme FOREST

EXCUSÉS : M. BERGES, M. BIDEAU, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. MORAS, Mme SUKKARIE.
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

ABSENTS :

Monsieur GLEYZÉ, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE : M. LABARDIN pour le vote du compte administratif du Budget Principal n° 2024/06/19-02 - et pour les délibérations n° 2024/06/19-04 - n° 2024/06/19-05 et n° 2024/06/19-06 à son départ du Conseil d'administration.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 12 juin 2024

4. Fonction publique
4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale
4.1.2 Transformation de poste

2024/06/19 - 04

PERSONNEL DE L'EPAJG

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Nous avons au sein de l'EPAJG un agent qui a réussi avec succès le concours d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe. Cet agent exerce la fonction lui permettant de répondre favorablement à son avancement de grade. Ainsi, afin de pouvoir procéder à son avancement, je vous propose de transformer son poste actuel de la façon suivante :

- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1er juillet 2024.

Ce poste sera pourvu conformément aux règles du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
PIO La Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Liène LAMOTTE



VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 9
Abstention : Contre : Pour : 9
Date de convocation : 12/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTAILH, Mme FOREST

EXCUSÉS : M. BERGES, M. BIDEAU, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. MORAS, Mme SUKKARIE,
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg
Mme PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE : M. LABARDIN pour le vote du compte administratif du Budget Principal n° 2024/06/19-02 - et pour les délibérations n° 2024/06/19-04 – n° 2024/06/19-05 et n° 2024/06/19-06 à son départ du Conseil d'administration.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 12 juin 2024

5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.4. Autres

2024/06/19 – 05

PERSONNEL DE L'EPAJG
ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DES AGENTS DE LA VILLE DE GRADIGNAN,
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN ET
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES
JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)

Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 212-4, L 1312-1 à 6 du code du travail,

Vu la loi n°83-6345 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique du 5 juin 2024,

Considérant la nécessité pour la Commune de Gradignan de se doter d'un règlement intérieur qui, conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

Considérant que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il peut être complété par des notes de services portant prescriptions générales et permanentes.

Considérant que, conformément aux prescriptions en vigueur, le règlement intérieur fixe les règles générales relatives à l'organisation des services, celles relatives au comportement professionnel des agents, celles relatives à l'hygiène et la sécurité et les règles relatives à l'exercice du droit de grève.

Considérant que le règlement s'applique à tous les personnels par la collectivité quel que soit leur statut (fonctionnaires titulaires ou stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé). Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux d'exécution des missions (lieux de travail intérieurs et extérieurs, salle de repos, parking...). Le règlement s'applique également aux personnes extérieures à la collectivité mais y travaillant ou y effectuant un stage dans la mesure où ses dispositions peuvent les concerner. Elles doivent notamment se conformer aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Je vous demande de bien vouloir :

- ↳ ADOPTER le règlement intérieur des agents de la ville de Gradignan, du CCAS et de l'EPAJG, joint en annexe,
- ↳ DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire et au Directeur Général des Services pour faire appliquer le présent règlement.

Le règlement intérieur sera communiqué à chaque agent de la collectivité.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O la Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Luise LAROTTE



VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	9
Abstention :	Contre : Pour : 9
Date de convocation :	12/06/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Président.

PRÉSENTS : Collège des Élus : M. LABARDIN, Président, Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE, Mme RIVENC

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTAILH, Mme FOREST

EXCUSÉS : M. BÉRGES, M. BIDEAU, M. BONADEI, M. JOYEUX, M. MORAS, Mme SUKKARIE.

Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

ABSENTS :

Monsieur GLÉYZE, Président du Département de la Gironde
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).

Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

Mme PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE : M. LABARDIN pour le vote du compte administratif du Budget Principal n° 2024/06/19-02 - et pour les délibérations n° 2024/06/19-04 – n° 2024/06/19-05 et n° 2024/06/19-06 à son départ du Conseil d'administration.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LAMOTTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 12 juin 2024

5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux
5.6.4. Autres

2024/06/19 – 06

PERSONNEL DE L'EPAJG
ADOPTION DU RÈGLEMENT DE FORMATION DE LA VILLE DE GRADIGNAN,
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRADIGNAN ET
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN

Madame la Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 5 juin 2024 relatif au règlement de formation,

Considérant que le règlement de formation définit les droits et obligations des agents de la collectivité, dans le respect de la loi. Ce document tend à être consulté par chacun au sein de la collectivité, afin de connaître la réglementation relative à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale et ses modalités d'application dans la collectivité.

Considérant que le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale. Il est garanti à tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut titulaire, stagiaire et contractuel. La formation professionnelle tout au long de la vie des agents territoriaux a pour objet de leur permettre d'exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées en vue de la satisfaction des usagers et du plein accomplissement des missions du service.

Considérant que la formation professionnelle doit favoriser le développement des compétences, faciliter l'accès aux différents niveaux de qualification existants, permettre l'adaptation au changement des techniques et à l'évolution de l'emploi territorial, contribuer à l'intégration des agents et à leur promotion sociale. Elle doit également favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles et créer les conditions d'une égalité effective, en particulier entre les hommes et les femmes, pour l'accès aux différents grades et emplois.

Considérant que la formation professionnelle recouvre :

Mis en ligne le 27/06/2024

- les formations statutaires obligatoires,
- les préparations aux concours et examens de la fonction publique territoriale,
- les stages proposés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
- les éventuelles actions de formation organisées en interne par la commune de Gradignan pour ses agents, sur des thèmes spécifiques,
- les actions de formation organisées en partenariat avec d'autres collectivités sur des thèmes spécifiques choisis par la collectivité territoriale ou auxquels peut adhérer la commune dans l'intérêt de ses agents,
- la participation des agents de la commune à des formations proposées par des organismes privés qui peuvent, le cas échéant, être diplômants ou certifiants.

Considérant la nécessité d'adopter un règlement interne fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale,

Considérant que l'organisation des départs en formation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale et de la hiérarchie administrative, garante du bon fonctionnement du service, sachant que l'agent doit être acteur de son parcours de formation, tout au long de sa carrière.

Je vous demande de bien vouloir :

- ↳ ADOPTER le règlement de formation des agents de la ville de Gradignan, joint en annexe.

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président
Michel LABARDIN
P/O la Vice-Présidente
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Line LATOFFE



VOTES

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Abstention : Contre : Pour : 9
Date de convocation : 12/06/2024